



**Assurons
un monde
plus ouvert**

Communiqué de presse

Paris, le 28 avril 2020

COVID-19 : CNP Assurances, solidaire des entreprises et des salariés, leur dédie une enveloppe de 50 M€ pour ses activités de prévoyance

Dans ce contexte de crise sanitaire, CNP Assurances a décidé de renforcer son soutien à ses clients - entreprises et associations - en prévoyance collective, en assurance et en réassurance, en mobilisant une enveloppe de 50 millions d'euros pour étendre sa prise en charge au-delà des dispositions contractuelles.

CNP Assurances contribuera en particulier à la prise en charge des indemnités journalières liées aux arrêts de travail pour garde d'enfants ou pour les personnes fragiles, à l'issue du délai de franchise contractuel applicable en cas de maladie. Ce geste de solidarité s'étend du jour de fermeture nationale des écoles jusqu'au 30 avril 2020, date à laquelle les salariés seront indemnisés au titre du chômage partiel.

Les entreprises et associations ciblées par cette mesure emploient près de 2 millions de salariés

Conformément aux recommandations gouvernementales et de la FFAⁱ, CNP Assurances prenait déjà en charge depuis le début de l'épidémie les indemnités journalières des salariés et des travailleurs non-salariés en ALD (affection de longue durée) au titre des pathologies listées par le Haut Conseil de la santé publique et des femmes enceintes dans leur 3^{ème} trimestre de grossesse.

Les mesures prises par CNP Assurances élargissent ainsi la prise en charge des arrêts de travail liés à une maladie.

Engagée aux côtés des personnes les plus fragiles avec des actions solidaires tout au long de cette épidémie de COVID-19, CNP Assurances vient donc amplifier son dispositif commercial extracontractuel en soutien des TPE/PME, qui représentent la majorité de son portefeuille.

« Même si nos contrats de prévoyance ne couvraient pas ce type d'arrêt de travail, nous avons décidé de faire l'effort de soutenir les entreprises en contribuant à la prise en charge des indemnités journalières de leurs salariés contraints de garder leurs enfants. En qualité d'assureur responsable, dont la mission est de protéger chacun dans la durée, nous avons la conviction que nous devons accompagner les entreprises et leurs salariés tout au long de cette épidémie pour les aider à surmonter la crise et faciliter la reprise de leur activité », a déclaré Antoine Lissowski, directeur général de CNP Assurances.

A propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2ème marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes. La société compte plus de 38 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 12 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 412 M€ en 2019.

Contacts Presse

Florence de Montmarin 01 42 18 86 51

Tamara Bernard 01 42 18 86 19

Caroline Ceintrey 01 42 18 85 73

servicepresse@cnp.fr

Suivez-nous sur :



ⁱ Fédération française de l'assurance